

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202506

Objet : 2^{ème} intervention sur clé bloquée dans son cylindre - porte du local extérieur au siège social de l'USESA.

Devis n°7236

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

DECIDE :

Article 1 :

De faire intervenir un serrurier pour une réparation sur clé boquée dans son cylindre concernant la porte du local extérieur au siège social de l'USESA et d'accepter le devis remis par la SARL SERVERE - 51700 DORMANS - selon le devis retenu au montant **de 233,50 € HT soit 280,20 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Fait à Château-Thierry, le 13 Janvier 2025

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250113-202506-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2025
Publication : 14/01/2025

Certifié par le Président

